



# COMITÉ de direction

## Actualités et perspectives

## CONTEXTE

La position de la FNTP est claire et sans ambiguïté : l'accord conclu cet automne avec le Gouvernement, la FNSEA et la CNATP s'agissant de la suppression progressive et linéaire du GNR d'ici 2030 a été rompu avec l'annonce de l'annulation de la mesure pour les agriculteurs. Alain Grizard a donc été reçu à Bercy par Bruno Le Maire pour demander l'annulation de la suppression du GNR dans les travaux publics et obtenir des mesures sur les délais de paiement. Le Ministre s'est d'ores et déjà engagé auprès de la FNTP :

- à adopter **des mesures de compensation financières** pour les entreprises de notre secteur *la FNTP a marqué son désaccord à l'égard de mesures qui seraient discriminatoires en fonction de la taille des entreprises ;*
- à accélérer sur la mise en œuvre des demandes du secteur en matière de **biocarburants** professionnels;
- à faire du **respect des délais de paiement** une mesure phare du projet de loi de simplification qui sera prochainement débattu au Parlement. L'aggravation des délais de paiement constitue en effet la première source de difficulté de trésorerie actuellement rencontrée par les entreprises. Le ministre de l'Économie s'est déclaré très favorable à la mise en place d'un système de traçabilité des factures dès leur émission, afin qu'elles ne puissent plus être remises en cause. Un système de sanction étendu à tous les organismes payeurs, ainsi que l'intervention de la BPI pour la reprise des créances pourraient également voir très prochainement le jour.

La reconnaissance du respect des délais de paiement comme une priorité de Bruno Le Maire constitue **une première victoire**, car les difficultés de trésorerie des entreprises liées aux mauvais payeurs sont réelles.

## LOI DE SIMPLIFICATION OÙ EN SONT LES TRAVAUX ET LES ACTIONS DE LA FNTP ?

### Projet de Livre Blanc

Après la diffusion au Comité de Direction par la Direction des Affaires juridiques d'un canevas de « Livre blanc » articulé autour de trois grands axes (vie des projets - vie des marchés - vie des entreprises), une réunion inter-directions de présentation et d'échanges s'est tenue le 30 janvier. Les Directions ont été invitées à adresser leurs propositions en matière de simplification à la Direction des Affaires juridiques avant le 16 février. La présentation de la loi sur la simplification (Pacte 2) est attendue en Conseil des ministres en mars.

### Délais de paiement

À la suite de la rencontre avec Bruno Le Maire, la FNTP a communiqué une note spécifique incluant des propositions en matière de respect des délais de paiement et de soutien de la trésorerie des entreprises :

### Priorité 1

#### Securiser le respect des délais de paiement

- Assurer la traçabilité de la facture ;
- Pallier les dysfonctionnements organisationnels des entités publiques en appliquant la règle du « silence vaut acceptation » ;
- Organiser un mécanisme de contrôle et de sanction pour les entités publiques ;
- Recourir à des tiers financeurs (ex : Banque Publique d'Investissement - BPI France) sur le modèle affacturage - cession Dailly.

### Priorité 2

#### Soulager la trésorerie des entreprises

- Revenir sur le délai des 45 jours pour le paiement des intérêts moratoires ;
- Simplifier le régime des avances de la commande publique ;
- Simplifier le régime de la retenue de garantie de la commande publique.

Dans le prolongement des échanges avec le Ministre, la Direction des Affaires juridiques de Bercy a pris l'attache de la Direction des Affaires juridiques de la FNTP. La FNTP a pu présenter concrètement ses mesures en matière de délais de paiement.

## TRAVAUX PUBLICS ET CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Les Départements apparaissent à raison comme **le maillon faible de la commande locale de travaux publics** sous l'effet de la crise de l'immobilier. Néanmoins, leur mauvaise situation est à nuancer :

- Si les Départements ne représentent que **8 % de l'activité TP**, il s'agit à **90 % de travaux routiers**, classés eux-mêmes à 85 % en travaux neufs (tronçons mis à 2x2 voies, contournements, création de pistes cyclables...)
- **Les Départements** commandent des travaux mais également **subventionnent**, à hauteur de 18 % de leurs dépenses TP, permettant souvent le bouclage de projets communaux. Dans les premiers budgets dépouillés, on note une chute du volume de subventions.
- Les Départements n'ont à la fois **aucune marge de manœuvre** sur la moitié de leurs dépenses qui sont des transferts sociaux (RSA, allocations personnes âgées, handicapées, mineurs isolés...) et sur la plus grande partie de leurs recettes (30% de TVA plutôt dynamique, 30% de droits de mutation en chute libre, 11% de dotation globale de fonctionnement).
- **La situation n'est pas la même selon que l'on regarde le flux ou le stock**. Les évolutions sont très défavorables : dégringolade des droits de mutation et de la trésorerie, réduction de l'épargne brute. Mais le niveau lui n'est pas, à ce stade, alarmant : droits de mutation comme trésorerie sont au-dessus des niveaux des années 2010 et leur endettement est historiquement bas.
- Les premiers budgets primitifs dépouillés montrent des situations très contrastées et on anticipe globalement une baisse pour 2024 mais on sent bien que les choix politiques ne se feront pas uniquement sur des critères objectifs.

## JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Le MEDEF a rappelé le calendrier relatif aux périmètres de sécurité en précisant que les mesures spécifiques au bâtiment et aux TP devaient être annoncées **fin février**. A priori, le Préfet de police de Paris souhaiterait alléger le calendrier pour les chantiers avec emprise. Un focus a été fait sur la mobilité. Il a été rappelé que les Jeux Olympiques et Paralympiques vont indéniablement avoir un impact sur l'offre de transport en public et le transport routier puisque 185 km de voie olympiques seront neutralisés et plusieurs restrictions de voies routières en raison des périmètres de sécurité.

**Une circulaire sur le télétravail devrait être prise permettant de tenir compte des circonstances exceptionnelles liées aux JOP.** En effet, en application de l'article L.1222-11 du Code du travail et en cas de circonstances exceptionnelles, la mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés.

Le Gouvernement différencie bien les secteurs fortement impactés par des interdictions d'activités (BTP et culture : regard bienveillant du Gouvernement) des secteurs qui seront impactés dans une moindre mesure en raison des difficultés de circulation. En parallèle, une réunion de **présentation du dispositif temporaire d'embauche des salariés du BTP dans le domaine de la sécurité privée à l'occasion des JOP** est organisée par le préfet de Paris le 9 février prochain. Cette dernière a notamment pour finalité de présenter aux entreprises de travaux publics le dispositif volontaire permettant à leurs salariés, susceptibles d'être placés en activité partielle durant l'été 2024, de cumuler les droits à activité partielle avec une activité rémunérée dans une entreprise de sécurité privée pendant les JOP. Une convention serait signée entre l'État et chaque entreprise de travaux publics volontaire. Le salarié devrait suivre une formation de 106 heures répartie sur trois semaines, payée par l'État. S'il réussit l'examen et obtient sa carte professionnelle, il pourrait être ponctuellement recruté par une entreprise attributaire des marchés de sécurité privée de Paris 2024. Cette action est suivie par la FRTP Ile-de-France. La CFDT n'est pas favorable à ce dispositif craignant une fuite des salariés TP vers ce secteur à l'issue des JOP.

Par ailleurs, la DRIEETS vient de nous confirmer que les arbitrages concernant l'activité partielle viennent d'être rendus et permettront **aux entreprises de travaux publics, concernées par une baisse d'activité du fait des JOP, d'en bénéficier.** Les contours exacts seront présentés par le préfet lors de l'évènement précité.

## VERS UNE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS II ?

Rodolphe Gintz nommé par intérim, Président du Conseil d'administration de l'AFIT France, a annoncé qu'ils attendaient la nomination d'un ministre pour présenter la proposition de Loi de Programmation qui renforcera la loi d'orientation des mobilités.

Fin 2023, la possibilité qu'un tel texte parvienne au Parlement était toutefois très limitée, le texte n'a pas encore été publié.

## USURE PROFESSIONNELLE

La FNTP a convié les syndicats de spécialité pour faire un point d'étape sur les travaux en cours sur l'usure professionnelle. L'objet précis de cette réunion était de faire un point d'information sur les orientations du FIPU et un état d'avancement des travaux de diagnostic des expositions des métiers et activités des travaux publics aux facteurs ergonomiques.

### Présentation des premières orientations FIPU (Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle)

Sur l'attribution prioritaire des fonds aux entreprises de moins de 50 salariés : les participants se sont interrogés sur le périmètre pris en compte pour le décompte de l'effectif. Faut-il prendre en compte celui du groupe ou de l'établissement ? La Direction Générale du Travail nous a confirmé qu'il s'agissait bien de l'effectif du groupe.

La FNTP a rappelé son opposition à cette orientation discriminante d'autant que la démographie de notre secteur est majoritairement composée d'entreprises de plus de 250 salariés : 56 % des salariés de notre secteur, soit plus de 173 000 personnes, sont employés dans une entreprise de plus de 250 salariés.

**A retenir :** Il a été convenu de refaire un point d'étape sur le sujet FIPU au mois de mars et d'apporter une vigilance particulière à une communication coordonnée entre la FNTP et l'OPPBT pour promouvoir le service d'accompagnement de l'OPPBT et ainsi inciter les entreprises à demander des fonds. Pour information, l'OPPBT a eu confirmation que le FIPU leur octroierait 1.8 million d'euros. Il pourrait être opportun d'identifier des entreprises de travaux publics volontaires et de les accompagner spécifiquement dans la constitution de leur demande afin de « tester » les services de la CNAM et des CARSAT.

### Avancement des travaux de diagnostic en lien avec l'OPPBT

Un tour de table a permis de faire le point d'avancement des travaux dans chaque Commission prévention des syndicats de spécialités.

Plusieurs points peuvent être relevés :

- Il est nécessaire d'objectiver l'expertise des spécialités en recensant les pratiques de prévention existantes et en évaluant leur déploiement. L'idée est de préparer la négociation et les éventuelles contestations des organisations syndicales.
- Une alerte a été faite par rapport aux familles d'emploi partagées entre plusieurs syndicats de spécialités. Lorsqu'il y a une fiche avec un syndicat rédacteur, c'est au syndicat rédacteur de modifier la fiche et de prendre l'attache des autres syndicats.
- De nouvelles familles d'emploi ont été créées pour affiner l'analyse de l'OPPBT, certaines ont été renommées.

**A retenir :** Une prochaine réunion sera organisée à la fin du mois de mars avec une présentation des résultats consolidés. Dans un second temps, une réunion de travail dédiée spécifiquement aux familles d'emploi transverses sera organisée au mois de juin. En parallèle, une demande d'entretien a été adressée à Prism'emploi pour un point sur la prévention de l'usure professionnelle des intérimaires travaillant sur les chantiers des travaux publics.

## SOCIAL & RÉSEAU

Sur l'acquisition des congés payés pendant les périodes d'arrêt maladie, il a notamment été question de l'augmentation du taux de cotisations qui a été acté lors du Bureau exceptionnel en date du 31 janvier. A cet effet, les Secrétaires généraux ont insisté sur la campagne de communication auprès des entreprises qui devrait être menée rapidement par la CNETP. Les intervenants ont également sollicité la FNTP afin que cette dernière mobilise la CNETP sur des actions de formation auprès des entreprises en région. Le format en webinar serait parfaitement adapté avec également la possibilité d'intervention en région en présentiel comme c'était le cas auparavant (avant Covid).

Sur l'intégration du risque canicule dans le régime intempéries, une campagne de communication de la CNETP a également été sollicitée, campagne qui sera relayée sous forme de flash TP. Il a également été demandé que la FNTP sollicite SMABTP sur un produit assurantiel qui prendrait en charge le reste à charge pour les entreprises en cas de canicule.

Enfin, le partenariat mis en place par PRO BTP sur l'offre de crèches a été présenté. Des questions ont été posées sur la communication envers les entreprises et sur le maillage territorial des berceaux.

## ÉCOLE DES RÉSEAUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La FNTP et le SERCE ont signé, en septembre 2023, une convention de partenariat avec ENEDIS afin d'améliorer l'attractivité et de répondre aux besoins en compétences de la filière des réseaux électriques. Dans ce cadre, les partenaires développent le projet « École des réseaux de la transition énergétique ».

Ce projet a pour objet :

- d'assurer aux entreprises de réseaux électriques un vivier suffisant pour assurer les recrutements nécessaires à leurs activités ;
- d'améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et la formation initiale ou de reconversion ;
- de structurer la filière industrielle des réseaux électriques en matière de recrutement/ formation pour sécuriser nos activités et renforcer l'appréhension des enjeux des réseaux électriques par les pouvoirs publics.

Des ateliers, composés de représentants des différents partenaires et d'entreprises de travaux publics, ont été mis en place afin d'identifier les besoins en compétences des entreprises de réseaux électriques et les diplômes répondant à ces besoins et d'apporter une coloration « réseaux électriques » à ces diplômes.

À l'issue de ces ateliers, **5 métiers en tension ont été identifiés :**

- Technicien de maintenance spécialisé
- Assistant chargé d'affaires ou chargé d'affaires
- Chargé de projet
- Chef de chantier
- Technicien postes sources / postes électriques / technicien d'exploitation (spécificité Haute Tension)

**4 diplômés**, qui feront l'objet d'une coloration, ont été retenus. Ces diplômés correspondent à ceux où l'on recrute le plus et qui sont le plus en adéquation avec les compétences métiers recherchées pour les 4 emplois visés :

- BUT Génie électrique et informatique industrielle
- BTS électrotechnique
- BTS Maintenance des systèmes
- BTS assistant technique d'ingénieur

Par ailleurs, une licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers de l'électricité et de l'énergie Parcours Chargé d'affaires pour les installations électriques devrait ouvrir pour la rentrée de septembre 2024, en partenariat avec l'IFTP (membre du réseau Excellences TP), le CNAM et le LP Germaine Tillon de Castelnaudary. Cette licence sera proposée par apprentissage à l'issue d'un BTS Travaux Publics.

## VICTOIRES DE L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024

La phase de candidature pour les Victoires de l'Investissement Local 2024 se déroulera du **1<sup>er</sup> mars au 13 mai**. La cabinet Citizing procèdera à une pré-sélection d'une quinzaine de dossiers avant le mois de juin. S'ouvrira ensuite une phase d'analyse approfondie, de modélisation et de calcul d'impacts. Le jury se réunira avant le mois d'octobre pour désigner les lauréats.

### Quels changements pour cette nouvelle édition ?

Peu de changement sur le processus de remontée des candidatures car le cru 2023 a montré une nette montée en gamme (dossiers complets, de moins en moins de projets non éligibles, plusieurs opérations de résilience territoriale et à forte dimension environnementale finalistes et primées). En revanche, un changement majeur va concerner la cérémonie de remise des prix.

Traditionnellement, les prix étaient remis à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, en amont du déjeuner des Maires. Cette cérémonie présentait plusieurs limites : une prise de parole brève, un manque d'attention à l'heure de déjeuner, un événement éloigné des territoires. Désormais, chaque prix sera remis de manière isolée en organisant un événement autour de chaque lauréat : **les prix seront ainsi remis localement en lien avec les FRTP ou en partenariat à l'échelon national avec les associations d'élus.**

Un kit de lancement sera prochainement adressé par mail à l'ensemble des Secrétaires généraux.

## REFONTE DU SITE INTERNET

### Les chantiers du mois

- **Les sites FRTP** : nous devons arbitrer sur quelques options de personnalisation mais en attendant, les FRTP ont le même exercice à faire que les Directions : nous faire part des contenus à garder, à supprimer, à modifier et les tagger d'ici fin février.
- **Les abonnements** : nous avons défini les parcours d'abonnement et les incitations à créer un compte et à s'abonner de façon à pouvoir connaître au mieux nos internautes et leurs centres d'intérêt, leur faciliter l'expérience utilisateurs et pouvoir leur adresser les bons contenus (notification nouveaux contenus, newsletters thématiques, flash TP etc.), sans pour autant les harceler.
- **Les images** : nous avons fait d'une part un atelier intelligence artificielle et d'autre part un brief détaillé pour la frise qui ouvrira le site.
- **Le transfert de données** : merci à tous pour l'important travail fourni. Tout est finalisé sur les marchés et le social. Nous (les Directions concernées et la Direction de la Communication) avons bien avancé mais nous avons encore un peu de travail sur l'éco, la transition écologique, le matériel, la formation, la santé-sécurité et l'international. Il faut maintenant que le prestataire actuel du site ouvre l'accès aux bases de données au nouveau et nous allons commencer à tester.
- **La personnalisation des homes par domaine** : à ce stade, nous n'avons guère de retours autre que de grands (et un peu vagues) principes.

## BLUE DOT NETWORK

Nous avons déjà évoqué cette initiative conjointe des Etats-Unis, de l'Australie et du Japon, visant à regrouper en un seul instrument les différents standards applicables aux projets d'infrastructure (publics ou privés). Depuis 2018, date de l'initiative, les trois pays fondateurs ont été rejoints au Board par l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni, l'Italie ayant un statut d'observateur. Le Canada et la République Tchèque ont également adhéré. C'est l'OCDE qui assure le Secrétariat du Blue Dot Network.

Les principaux standards sur lesquels se fonde ce nouvel outil de labellisation sont ceux généralement reconnus par les banques multilatérales de développement et les grandes banques d'investissement.

Le Blue Dot Network devrait octroyer jusqu'à trois points bleus (Blue Dots), à l'instar du Guide Michelin qui octroie jusqu'à trois étoiles. La notation s'organise à partir de dix éléments (qui reprennent notamment les Principes du G20 précités), chaque élément regroupant plusieurs critères à satisfaire pour obtenir la certification, selon trois niveaux de performance.

Malgré la réticence française, la FNTF avait intégré le Groupe Exécutif de Consultation du Blue Dot Network, car celui-ci a vocation à s'imposer à l'international, dans des zones géographiques où nos entreprises sont actives. Ce Groupe de consultation a contribué à l'architecture du dispositif, qui devrait se concrétiser entre avril et juin 2024. Plusieurs grands projets-tests ont déjà permis de valider la méthodologie.